

45

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE***Séance du 21 septembre 2004 à 20 Heures**Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER**Nombre de membres en exercice : 15**Nombre de membres présents : 16 Membres votants : 14***Présents :**

KUTZENHAUSEN :	MM BRACONNIER	- WAGNER	
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
	MME LEMBERGER (suppléante)		
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- MME FISCHER	- TROG
	M BASTIAN (suppléant)		

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY, Melle Anne GLOCK, Fabrice KIRSCH.

Excusés : MM FABACHER, MORI, WEISBECKER, LOGEL

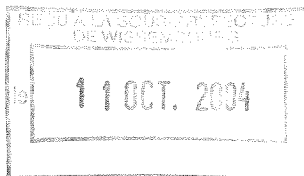
3) Espace des Energies :

a) Etude d'expertise et de faisabilité.

M. le Président expose les grandes lignes, du cahier de charges de l'Etude d'expertise et de faisabilité du projet de restructuration de l'ancien hôtel thermal de MERKWILLER PECHELBRONN, qui sont :

- Etude de l'existant, élaboration du concept, définition de l'offre et des fonctionnalités.
- Programme architectural, culturel et paysager.
- Faisabilité économique et assistance à la définition de l'exploitation.
- Trois entreprises ont répondu à l'offre.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise la moins disante, la société CREATIME, pour un montant de **22.440 € HT**.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 4 octobre 2004

Délibération exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-923 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

